DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI- SAUVLET-Mmes RIQUET –LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET
N°2023-3-14

Contrat pour les vérifications réglementaires

L'Adjoint au Maire explique aux élus qu'il convient de signer de nouveaux contrats d'abonnement avec la société APAVE, pour les années 2023 à 2027, concernant :

① **LES CONTRÔLES RÈGLEMENTAIRES PÉRIODIQUES** :
- ✓ Les installations électriques
- ✓ Les installations gaz
- ✓ Les SSI (systèmes de surveillance incendie)

② **LES CONTRÔLES RÈGLEMENTAIRES PONCTUELS** :
- ✓ Les équipements sportifs (gymnase, stades, parking Jean Macé, city stade)

Le coût annuel des prestations, tous secteurs confondus, s'élève à :
- ➢ Pour l'année 2023 : 5 797,30 € TTC
- ➢ Pour l'année 2024 : 5 797,30 € TTC
- ➢ Pour l'année 2025 : 5 797,30 € TTC
- ➢ Pour l'année 2026 : 5 797,30 € TTC
- ➢ Pour l'année 2027 : 5 797,30 € TTC

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 29 mars 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 mars 2023.
Le Maire,

COMMUNE de LEXY (Meurthe-et-Moselle)

REÇU EN PREFECTURE
Le 30/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20230327-2023_3_14-D

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des sous-contrats 2023-2027 avec la société APAVE pour les contrôles règlementaires périodiques et ponctuels cités ci-dessus.

APPROUVE le montant des prestations ci-dessus.

S'ENGAGE à prévoir les dépenses correspondantes aux différents Budgets successifs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNE de LEXY (Meurthe-et-Moselle)

Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE
le 30/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20230327-2023_3_14-D